
Jour de séance 4

le vendredi 20 octobre 2023

9 h

Prière.

La séance, suspendue à 9 h 3 en raison d'ennuis techniques, reprend à 9 h 22.

M^{me} Holt offre ses condoléances à la famille du regretté John Winston Foran, ancien député libéral provincial de Miramichi-Centre (2003-2010).

M. Allain offre ses condoléances à la famille du regretté Omer Léger, ancien député progressiste-conservateur provincial de Kent (1971-1974) et de Kent-Sud (1974-1978, 1982-1987).

M. McKee donne avis de motion 5 portant que, le jeudi 26 octobre 2023, appuyé par M. Losier, il proposera ce qui suit :

attendu que le système de santé du Nouveau-Brunswick est aux prises avec de multiples défis, notamment de graves pénuries de travailleurs de la santé et des problèmes de maintien en poste du personnel auxquels il faut remédier ;

attendu que les patients du Nouveau-Brunswick subissent des temps d'attente prolongés pour obtenir des services de santé essentiels ;

attendu que le Nouveau-Brunswick compte une importante population de personnes âgées et présente l'un des taux les plus élevés de troubles de santé chroniques au pays, ce qui accentue encore davantage le besoin urgent d'un système de santé qui est facilement accessible à tous ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à déposer, au plus tard le 1^{er} avril 2024, un plan de maintien en poste du personnel de la santé.

M. Gauvin donne avis de motion 6 portant que, le jeudi 26 octobre 2023, appuyé par M. LePage, il proposera ce qui suit :

attendu que la pandémie de COVID-19 a mis en évidence le fait que, si nous n'améliorons pas les systèmes de qualité de l'air dans les bâtiments gouvernementaux, comme les écoles, les hôpitaux et les foyers de soins, nous augmentons le risque de propagation des maladies transmises par l'air ;

attendu que le rapport du vérificateur général sur la réponse du gouvernement à la pandémie de COVID-19 a révélé que 73 % des foyers de soins ne respectaient pas les normes de conception qui datent maintenant de près de 10 ans et que le personnel du ministère a reconnu qu'il pensait que les lacunes

en matière d'infrastructure concernant les foyers de soins avaient contribué aux éclosions de cas de COVID-19, car les bâtiments n'étaient pas adaptés pour atténuer les maladies transmises par voie aérienne ;

attendu que le même rapport du vérificateur général a en outre indiqué que le ministère du Développement social n'avait pas de plan officiel pour mettre aux normes les foyers de soins ;

attendu que, au cours de la deuxième session de la 60^e législature, la Chambre a adopté à l'unanimité la motion 36, qui exhorte le gouvernement à actualiser la *Loi sur l'assainissement de l'air* et à présenter un plan pour surveiller les systèmes de qualité de l'air dans les bâtiments publics, en faire rapport et les améliorer ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à renforcer la *Loi sur l'assainissement de l'air* au cours de la présente session

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à présenter, au plus tard le 1^{er} avril 2024, un plan officiel de dépenses en immobilisations afin que tous les foyers de soins se conforment aux normes de conception ministérielles les plus récentes applicables aux foyers de soins.

M. Gauvin donne avis de motion 7 portant que, le jeudi 26 octobre 2023, appuyé par M^{me} Holt, il proposera ce qui suit :

attendu que les personnes âgées préfèrent demeurer le plus longtemps possible dans l'environnement familial de leur domicile ;

attendu que les proches aidants jouent un important rôle de soutien auprès des personnes âgées pour permettre à celles-ci de rester chez elles, ce qui peut retarder ou même éviter la nécessité de recourir à des soins de longue durée plus coûteux et peut aussi mener à une meilleure santé globale et à une meilleure qualité de vie pour les personnes âgées ;

attendu que les soins prodigués à un proche entraînent d'importants sacrifices personnels et professionnels et des coûts élevés pour le proche aidant, lequel doit supporter le coût du carburant lorsqu'il conduit la personne âgée à des rendez-vous médicaux ou d'autres dépenses du ménage comme le déneigement ou l'entretien de la pelouse ;

attendu que la nature sexospécifique de l'aide naturelle impose un fardeau indu aux femmes en matière de soins à la famille, soins dont le centre Research on Aging Policies and Practice de la University of Alberta estime la valeur économique à 2,4 milliards de dollars au Nouveau-Brunswick ;

attendu que d'autres administrations ailleurs offrent des programmes qui appuient les proches aidants grâce à une indemnisation directe, laquelle a des répercussions positives pour le proche aidant et la personne dont il s'occupe ;

attendu que le soutien des proches aidants et leur rôle consistant à fournir une aide essentielle sont d'une grande importance pour le Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à prévoir au budget 2024-2025 une indemnisation directe pour les proches aidants.

M^{me} Landry donne avis de motion 8 portant que, le jeudi 26 octobre 2023, appuyée par M^{me} Thériault, elle proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement s'est engagé dans son discours du trône à créer 550 places additionnelles dans des garderies désignées, malgré une liste d'attente de 3 300 personnes et une croissance démographique soutenue qui fait augmenter la demande pour les services de garderie au Nouveau-Brunswick ;

attendu que les familles du Nouveau-Brunswick peinent à composer avec la hausse du coût de la vie, notamment l'accès à des services de garderie abordables ;

attendu que l'accès limité aux services de garderie constitue un obstacle important, surtout pour les femmes qui retournent sur le marché du travail ;

attendu que les familles du Nouveau-Brunswick doivent composer avec des frais de garde accrus pour les enfants d'âge scolaire ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à déposer, au plus tard le 1^{er} avril 2024, un plan en matière de ressources humaines pour le secteur des garderies

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à présenter, au plus tard le 1^{er} avril 2024, un plan officiel pour allouer des places additionnelles en garderie subventionnées afin d'éliminer la liste d'attente et de faire face à la croissance démographique prévue.

L'hon. M. G. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

L'Assemblée reprend le débat sur l'amendement proposé de la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

Le débat se poursuit.

Après un certain laps de temps, M^{me} Conroy, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 14 h.